

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1086

25 mai 2010

SOMMAIRE

1798 US Special Situations Fund	52084	Lag International S.A.	52124
Ability Eldsorf Retail S.à r.l.	52125	Lee Cooper Group Management	52124
Ability Rostock Retail S.à r.l.	52126	Lux Invest Projects S.A.	52125
Alkopharma S.à r.l.	52110	Lux Italian Food S.à r.l.	52114
Aquila Capital Hedge	52107	Masofema Holding S.A.	52126
Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.	52115	Médecines Douces International S.A.	52125
BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l. ..	52110	Megafin S.à r.l.	52110
BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l. ..	52110	Millenium Garant 80	52107
Capital Investing SICAR S.A.	52112	Moise S.A.	52114
Crüwell	52107	Moise S.A.	52115
DB Portfolio	52082	Moise S.A.	52115
DB Portfolio	52082	New Step International S.A.	52126
DWS Rendite Optima	52082	Nilrac Investments S.à r.l.	52114
DWS Rendite Optima Four Seasons	52082	Parlour Products GP S.à r.l.	52127
Erynys S.A.	52116	Pearl Fittings Holding S.à r.l.	52127
Etraph Finance S.C.A.	52082	Pelleas Investments S.à r.l.	52127
Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à r.l.	52111	Piccat Investments S.à r.l.	52114
Franicap S.à r.l.	52111	Poly Re S.A.	52112
Gringoire S.C.	52128	PREFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	52111
Heitman European Property Partners III	52084	Rommel Soparfi S.A.	52112
Heitman European Property Partners IV	52107	Server Group Europe S.A.	52128
Hugo S.C.I.	52128	SkyCo Holding S.A.	52116
Invest Succes Fund	52107	TFAL Investments	52108
Joseph Fund	52109	UBS Short Term Invest Management Company S.A.	52111
Krokus S.A.	52115	VB Invest	52109
		WB-STAM Funding	52124

DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 01.04.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010038738/10.

(100049485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

DWS Rendite Optima Four Seasons, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 01.04.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010038739/10.

(100049484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

DB Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 12.05.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010043237/10.

(100055378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

DB Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 12.05.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010043238/10.

(100055382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de titrisation ETRAPH FINANCE S.C.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1739 du 18 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 1^{er} avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1194 du 16 mai 2008.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franz BONDY, administrateur, ayant son adresse professionnelle à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital à concurrence de HUIT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (8.200.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE ET UN MILLE ET DIX EUROS (8.851.010,- EUR) à celui de SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX (EUR 651.010,-) par remboursement aux actionnaires actuels du compartiment "PENSTREET CAPITAL" au prorata de leur participation au capital et par annulation de HUIT CENT VINGT MILLE (820.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) correspondant au compartiment "PENSTREET CAPITAL".

2.- Autorisation à l'associé-gérant-commandité de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- La dissolution et la mise en liquidation du compartiment "PENSTREET CAPITAL".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de HUIT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 8.200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 8.851.010,-) à celui de SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 651.010,-) par remise en nature aux actionnaires de tous les actifs actuels du compartiment "PENSTREET CAPITAL" au pro rata de leurs participations respectives dans ce compartiment et en conséquence annulation de la totalité des HUIT CENT VINGT MILLE (820.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune du compartiment "PENSTREET CAPITAL".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires à l'associé-gérant-commandité de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des HUIT CENT VINGT MILLE (820.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment "PENSTREET CAPITAL" et à la remise en nature des valeurs dudit compartiment aux actionnaires actuels au pro rata de leurs participations dans le compartiment annulé, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Afin de refléter la réduction du capital social, ci-avant décidée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit. Premier alinéa.** Le capital de la société est fixé à SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX (EUR 651.010,-) représenté par SOIXANTE CINQ MILLE CENT UNE (65.101) Actions de Commanditaire (dont SOIXANTE DEUX MILLE (62.000) Actions de commanditaire correspondant au compartiment "IBI PARTNER INVEST", et TROIS MILLE ET CENT (3.100) Actions de Commanditaire, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, et UNE (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR)."

Quatrième résolution

Conformément à l'article 32 des statuts de la société, l'assemblée décide de la dissolution du compartiment "PENSTREET CAPITAL".

L'assemblée décide de dissoudre et de liquider le compartiment "PENSTREET CAPITAL" par remboursement de la valeur des actions aux actionnaires du compartiment "PENSTREET CAPITAL".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de 1600,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER , M. MAYER, F. BONDY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17859. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010054718/82.

(100066558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Heitman European Property Partners III, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Heitman European Property Partners III has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

L'avenant au règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Heitman European Property Partners III a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010054719/12.

(100053693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

1798 US Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.069.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May 2010.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg;

represented by Kristel Gilissen, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 3rd, 010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "1798 US Special Situations Fund".

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation of the Company (the "Articles").

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The board of directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the offering price without reserving to the existing shareholders any preferential right to subscription of the shares to be issued. The board of directors may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty and power to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these.

Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes, each distinguished by such specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy), as the board of directors shall from time to time determine.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in US Dollars, be converted into US Dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in US Dollars.

Art. 6. Shares may only be issued in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the register of shareholders or to the manager on the shareholders' behalf.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The board of directors has the power to impose or relax the restrictions on any shares of the same class (other than any restrictions on transfer of shares, but including the requirement that shares be issued only in registered form), as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of:

(a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the board of directors shall have determined that the Company, the investment manager or any Connected Person (as defined in Article 17) would suffer any disadvantage as a result of such breach), or

(b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the investment manager, the Company or the shareholders incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which they might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement for the Company or the investment manager to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority, or market timing and/or late trading practices.

(c) any person who, in the opinion of the board of directors, does not qualify as an Eligible Investor.

The board of directors has the power to compulsorily redeem shares in the circumstances under (a), (b) and (c) above.

The board of directors is also entitled to compulsorily redeem all shares of a shareholder:

(a) where a shareholder has transferred or attempted to transfer any portion of his shares in violation of the Offering Document (as defined below) and/or of these Articles; or

(b) where any of the representations or warranties made by a shareholder in connection with the acquisition of shares was not true when made or has ceased to be true; or

(c) where a shareholder (i) has filed a voluntary petition in bankruptcy; (ii) has been adjudicated bankrupt or insolvent, or has had entered against it an order for relief, in any bankruptcy or insolvency proceeding; (iii) has filed a petition or answer seeking any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution or similar relief under any statute, law or regulation; (iv) has filed an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against him in any proceeding of this nature; or (v) has sought, consented to or acquiesced in the appointment of a trustee, receiver or liquidator of such shareholder or of all or any substantial part of the shareholder's properties; or

(d) where it appears to the Company that any shares in the Company are owned directly or beneficially by or being acquired for the account or benefit of, directly or indirectly, (i) any person or persons who are precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, (ii) a U.S. Person, (iii) a Benefit Plan Investor, or (iv) who or which, by virtue of the holding concerned, give rise to a breach of any applicable laws or requirement in any jurisdiction or may, either alone or together with any other person(s), in the sole and conclusive opinion of the board of directors:

(1) prejudice the tax status or residence of the Company or the shareholders; or

(2) cause the Company or the any shareholder to suffer any legal, regulatory, pecuniary, taxation or material administrative disadvantage; or

(3) cause the Company to be required to comply with any registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply,

(e) in any other circumstances in which the board of directors determines in its absolute discretion that such compulsory redemption would avoid material legal, pecuniary, tax, economic, proprietary, administrative or other disadvantages to the Company,

then the Company may compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption or other charge payable in respect thereof;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest);

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The board of directors is also entitled to decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" and "Benefit Plan Investor" shall have the same meanings as in the latest offering document of the Company (the "Offering Document").

In addition to the foregoing, the board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the board of directors will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The board of directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the board of directors, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish his status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of his loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday in June at 11.30 a.m., except the first annual general meeting of shareholders which shall be held on the third Friday of the month of May 2011 at 11.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within the class is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telegram, telex or telefax message. Such proxy shall be deemed valid for reconvening meeting, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholder meeting. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or by Article 30 hereof, resolutions at a general meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in

relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The board of directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Company, the name of the shareholder as it appears in the register of shareholders; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; an indication as to how the shareholder has voted.

In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, the form must be received by the Company or its appointed agent at least three bank business day in Luxembourg before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the board of directors.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law requirements to the shareholders.

If all shareholders are present or duly represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, a general meeting may be held without prior notice.

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members. Members of the board of directors need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint any person as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or of the Directors present at any such meeting respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or similar means of communication of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or similar means of communication another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Any Director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of communication permitting the identification of such Director. Such means must allow the Directors to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present and only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a written consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors. The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by a chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of the Company, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the board of directors may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, shareholder, officer or employee of such other company or firm (a "Connected Person"). Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Lombard Odier Group or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on their discretion unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the board of directors.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law and serve until its successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate net asset value of less than the minimum as the board of directors may determine from time to time and disclose in the Offering Document, redeem all the remaining shares held by such shareholder.

The Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available net asset value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the Offering Document.

The relevant shares shall be redeemed at the Dealing Price per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any charge (including but not limited to dilution levy), as may be decided from time to time by the board of directors.

The redemption price shall be paid within such time, as shall be determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document following the date on which the applicable Dealing Price was determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The board of directors may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the Offering Document relating to the sale of such shares.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and the valuation used shall be confirmed by a special report of an auditor.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

To the extent provided in the Offering Document and decided from time to time by the board of directors, any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the current Offering Document provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the Offering Document.

Art. 22. The net asset value and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the net asset value and the Dealing Price of shares and the issue, conversion and redemption of the shares from its shareholders:

(a) during any period when dealing the units/shares of any underlying vehicle in which the Company may be invested are restricted or suspended;

(b) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the Company for the time being are quoted, is closed, other than for legal holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, in the opinion of the directors, or when, as a result of political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the underlying assets of the Company is not reasonably practicable without being seriously detrimental to shareholders' interests or if, in the opinion of the board of directors, a fair price cannot be calculated for those assets;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the Company's investments or the current price or value on any market or stock exchange;

(e) if the Company is being or may be wound up, liquidated or merged, from the date on which notice is given of a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up, liquidate or merge the Company is to be proposed;

(f) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment or other investment vehicle);

(g) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

(h) if in the opinion of the board of directors, the effect of such redemptions would be to seriously impair the Company's ability to operate or to jeopardise its tax status;

(i) the determination of the net asset value of an underlying fund is suspended;

(j) the issue and/or redemption and/or conversion of units of an underlying fund is suspended; or

(k) any other circumstances beyond the control of the board of directors.

Any such suspension shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Art. 23. The net asset value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in US Dollars or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the board of directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the net asset value of that class, determined on or as of the Valuation Date on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the Offering Document from time to time, adjusted to reflect any dealing charges (including but not limited to dilution levy) or fiscal charges which the board of directors feels it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the board of directors may determine from time to time.

The valuation of the net asset value of the shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- i. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- ii. all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- iii. all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, units/shares in underlying funds, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- iv. all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- v. all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- vi. the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- vii. property investments or property rights registered in the name of the Company or the Company's wholly owned subsidiaries;
- viii. shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies; and
- ix. all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of directors may consider appropriate to reflect the true value thereof;

b) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;

c) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange (including quoted securities of closed-ended underlying funds) shall be based on the latest available closing price or, if not available, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market, shall be valued in a manner as similar as possible to that provided in relation to quoted securities;

d) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market (including non-quoted securities of closed-ended underlying funds), as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is readily available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the board of directors, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the board of directors on the basis of foreseeable sales prices;

e) securities issued by any open-ended underlying funds shall be valued at their last available net asset value or price, as reported or provided by such funds or their agents;

f) the liquidation value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidation value determined, pursuant to the policies established or approved by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidation value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which the net asset value is being determined, the basis for determining the liquidation value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable; and

g) all other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The board of directors may, in its absolute discretion, use different valuation methods than those set out above. In any case, the valuation methods will be disclosed in the Offering Document.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

i. all loans, bills and accounts payable;

ii. all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee, performance or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);

iii. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

iv. an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, as determined from time to time by the board of directors, and other provisions if any authorised and approved by the board of directors covering among others liquidation expenses; and

v. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising, but not limited to, formation expenses, the remuneration and expenses of its Directors and officers, including their insurance cover, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its service providers and officers, accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees and expenses incurred in connection with the listing of the shares of the Company on any stock exchange or to obtain a quotation or another regulated market, fees for legal and tax advisers in Luxembourg and abroad, fees for auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, distributing and printing of the prospectuses, notices, rating agencies, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports taxes or governmental charges, shareholders servicing fees and distribution fees payable to distributors of shares in the Company, currency conversion costs, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There may be held within on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such share class or classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied *mutatis mutandis*.

The percentage of the net asset value of the common portfolio to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;

3) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;

4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the net asset value per share of such specific share class or classes.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination in which the net asset value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable;

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

E. In the event that the Company participates in New Issues (as defined in Rule 5130 of the rules of the U.S. Financial Industry Regulatory Authority as such rule may be amended or replaced from time to time), the board of directors may take any and all action necessary to ensure compliance by the Company with the FINRA Rules as and when applicable.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "offering price"), shall be determined from time to time by the board of directors and disclosed in the Offering Document together with any applicable sales commission (including but not limited to dilution levy). The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document. The offering price (not including the sales commission) may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors consistent with the investment policy and investment rules of the Company.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January of each year and terminate on the 31 December of the same year.

Art. 26. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into US Dollars and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the board of directors' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

Art. 27. Class meetings shall, upon the proposal of the board of directors and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class, upon decision of the board of directors.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Art. 28. In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

A class may be dissolved by resolution of the board of directors if its net asset value is below such amount as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document from time to time, or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the board of directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a class should be terminated. In such event, the assets of the class shall be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that class. In such event, notice of the termination of the class will be given in writing to registered shareholders. No shares shall be issued after the date of the decision to liquidate the class. The board of directors, however, will not be precluded from redeeming or converting all or part of the shares of shareholders, at their request, at the applicable net asset value (taking into account actual realisation prices of investments as well as realisation expenses in connection with such dissolution), as from the date on which the resolution to dissolve the class has been taken until its effectiveness, provided that such redemption or conversion does not affect the equal treatment among shareholders. Any amounts not claimed by a shareholder at the close of liquidation of the class will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries.

A class may merge with one or more classes by resolution of the board of directors if the net asset value of a class is below such amount as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the board of directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a class should be merged. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders. Each shareholder of the relevant class shall be given the option, within a period to be determined by the board of directors, but not being less than one month, unless otherwise authorised by the regulatory authorities and specified in said notice, to request free of any redemption charge the redemption of its shares. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

If the board of directors determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant class or that a change in the economic or political situation relating to the class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one class, by means of a division into two or more classes, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new classes. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their shares, free of charge, before the operation involving the division into two or more classes becomes effective. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up in cash the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	EUR 31,000	31

Proof of such payment in cash has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to two thousand seven hundred euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011:

- Alexandre Meyer, Executive Vice President, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 14 November 1971, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Jean-Claude Ramel, Independent director, born in Château-d'Oex, Switzerland on 2 January 1946, 148 Addison Gardens, London W14 0DS, England;
- Patrick Zurstrassen, Independent director, born in Liège, Belgium on 27 May 1945, 19 rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille dix, le septième jour du mois de mai 2010

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg

a comparu:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

représentée par Kristel Gilissen, Avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 mai 2010.

La procuration donnée, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme.

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "1798 US Special Situations Fund".

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour autant que la législation en vigueur le permette, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'Article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est le minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement "Investisseur Eligible").

Le conseil d'administration est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'Article 24 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes, chacune se distinguant par des caractéristiques spécifiques (telles que, mais non limitées à, une structure de commission, une politique de distribution ou de couverture spécifiques), à déterminer par le conseil d'administration de temps à autre.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en Dollars des Etats-Unis, convertis en Dollars des Etats-Unis et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en Dollars des Etats-Unis.

Art. 6. Les actions peuvent seulement être émises sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'Article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, sans retard indu, à la délivrance d'une confirmation définitive de son actionnariat.

Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou au gestionnaire pour compte de l'actionnaire.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant le titre d'une action.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous avis et notifications de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause d'adresse erronée, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata de sa confirmation d'actionnariat peut, à sa demande, être émis aux conditions que la Société déterminera. A partir de l'émission de la nouvelle confirmation d'actionnariat, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'actionnariat d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation a été émise deviendra caduque.

La Société peut, à son gré, mettre en compte pour l'actionnaire toutes dépenses exceptionnelles encourues lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation d'actionnariat en remplacement d'une confirmation d'actionnariat égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions de la même classe (autres que des restrictions au transfert d'actions mais y inclus l'exigence que les actions soient émises seulement sous forme nominative) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte

(a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le conseil d'administration a constaté que la Société, le gestionnaire d'investissement ou une quelconque Personne Liée (tel que défini à l'Article 17) devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation), ou

(b) de toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener le gestionnaire d'investissement, la Société ou les actionnaires à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement ils n'auraient pas encourus, y inclus l'obligation pour la Société ou le gestionnaire d'investissement d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité, ou pratiques en matière de market timing ou de late trading, ou

(c) de toute personne qui, de l'avis du conseil d'administration, n'est pas un Investisseur Eligible.

Le conseil d'administration a le pouvoir de procéder au rachat obligatoire des actions dans les circonstances sous (a), (b) et (c) ci-dessus.

Le conseil d'administration est également autorisé à procéder au rachat obligatoire de toutes les actions d'un actionnaire:

(a) lorsqu'un actionnaire a transféré ou tenté de transférer une quelconque portion de ses actions en violation du Document d'Émission (tel que défini ci-dessous) et/ou des présents Statuts; ou

(b) lorsqu'une des déclarations ou garanties faites par un actionnaire en rapport avec l'acquisition d'actions n'était pas juste lorsqu'il l'a faite ou a cessé de l'être; ou

(c) lorsqu'un actionnaire (i) a introduit une demande volontaire de faillite; (ii) a été déclaré en faillite ou insolvable, ou s'est vu opposer une ordonnance de redressement concernant une procédure d'insolvabilité ou de faillite; (iii) a introduit une demande ou une réplique en vue d'une réorganisation, d'un arrangement, d'un compromis, d'un réajustement, liquidation, dissolution ou assistance similaire sous une quelconque loi ou règlement; (iv) a introduit une réplique ou autre procédure reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une demande introduite à son encontre dans une quelconque procédure de cette nature; ou (v) a cherché, consenti à ou acquiescé la nomination d'un administrateur, receveur ou liquidateur d'un tel actionnaire ou de toutes ou d'une part substantielle des propriétés de l'actionnaire; ou

(d) s'il apparaît que des actions de la Société sont détenues directement ou bénéficiairement par, ou sont acquises pour le compte ou le bénéfice de, directement ou indirectement, (i) une personne ou des personnes qui n'ont pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet Article, (ii) une Personne des Etats-Unis d'Amérique, (iii) un Investisseur Benefit Plan, ou (iv) quiconque qui, en raison de la détention concernée, donne lieu à une violation de toutes lois applicables ou obligation dans toutes juridictions, ou qui pourrait, soit seule ou avec toutes autres personnes, selon le seul et absolu avis du conseil d'administration:

(1) porter préjudice au statut fiscal ou à la résidence de la Société ou des actionnaires; ou

(2) faire peser sur la Société ou les actionnaires tout impôt légal, réglementaire, pécuniaire ou tout désavantage administrative important; ou

(3) imposer à la Société de se conformer à toutes obligations d'enregistrement ou de classement dans toutes juridictions pour lesquelles la Société ne devrait normalement pas se conformer,

(e) dans toute autre circonstance dans laquelle le conseil d'administration décide, discrétionnairement, qu'un tel rachat obligatoire éviterait des désavantages substantiels légaux, pécuniaires, fiscaux, économiques, de propriété, administratifs ou autres à la Société,

dans ce cas, la Société peut procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire selon la procédure suivante:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société.

L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation d'actionnariat, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'Article 23 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat ou de tout autre frais payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si une confirmation d'actionariat y relative a été émise, contre remise de la confirmation d'actionariat, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.

Le conseil d'administration est également autorisé à refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisés dans les présents Statuts, les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" et "Investisseur Benefit Plan" auront les mêmes significations que celles prévues dans le dernier document d'émission de la Société (le "Document d'Emission").

D'autre part, le conseil d'administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le souscripteur se qualifie d'Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le conseil d'administration va (i) demander à un tel actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet Article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de son statut.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures, sauf la première assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le troisième vendredi du mois de mai 2011 à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des actionnaires des classes concernées.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe, et quelle que soit la valeur nette d'inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, pourvu qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée. Un actionnaire peut aussi participer à une assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification d'un tel actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée des actionnaires et dans un tel cas il sera considéré comme présent pour la détermination du quorum et de la majorité. Les procédures de l'assemblée doivent être retransmises continuellement.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'Article 30 des présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Les actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire daté et dûment rempli qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le conseil d'administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'actionnaire tel qu'il apparaît dans le registre des actionnaires; le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; l'ordre du jour de l'assemblée; une indication concernant la manière dont l'actionnaire a voté.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois jours ouvrables bancaires à Luxembourg avant l'assemblée ou tout autre délai fixé par le conseil d'administration dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés à une assemblée générale et si ils déclarent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, cette assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera élu par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront été agréés; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant pour cause de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui pourra être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des voix exprimées ou des Administrateurs présents à ces réunions respectives une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par message télécopié ou par moyens de communication analogues de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par message télécopié ou par tout autre moyen de communication analogue un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs. Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de communication permettant l'identification de l'Administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur ou aux Administrateurs de participer effectivement à une telle réunion du conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle réunion tenue à distance par voie de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents et au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président aura une voix prépondérante en toute circonstance.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire écrite identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le conseil d'administration pourra nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les opérations de gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tous actes dans le cadre de la politique sociétaire et de l'objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs, autorités et discrétion à des comités qui comprendront la ou les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et discrétion si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence par l'Administrateur qui aura assumé la présidence des réunions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de la Société, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres véhicules de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs de toute classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 17. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt matériel dans, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoir ou employés de telle société ou firme (une "Personne Liée"). L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibèrera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe n'est pas applicable dans le cas où la décision du conseil d'administration concerne les opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel" tel qu'il est employé dans la phrase précédente, n'inclut aucune relation avec ou intérêt dans toute affaire, position ou transaction impliquant le Groupe Lombard Odier ou toute filiale de cette dernière ou toute autre entreprise ou entité déterminée de manière discrétionnaire et de temps à autre par le conseil d'administration, à moins qu'un tel "intérêt personnel" soit considéré comme étant un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels l'autorité aura été déléguée par le conseil d'administration.

Tout pouvoir non expressément réservé par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi et restera en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

Art. 21. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter de la détention d'actions d'une classe d'une valeur nette d'inventaire totale inférieure au minimum fixé de temps en temps par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Emission, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire.

La Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées lors d'un Jour d'Evaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la valeur nette d'inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les actions en question seront rachetées au Prix de Transaction par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, en déduisant les frais (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution) tels que déterminés de temps à autre par le conseil d'administration.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le conseil d'administration déterminera et figurant dans le Document d'Emission, après la date à laquelle le Prix de Transaction aura été déterminé selon les dispositions de l'Article 23 des présentes. Si, cas exceptionnel, la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement se fera, par la suite, aussi rapidement que possible dans la limite du raisonnable, mais sans intérêt.

Le paiement des produits de rachat peut être retardé en cas de dispositions légales, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays où le rachat a été demandé.

Le conseil d'administration peut également déterminer le délai requis pour soumettre les demandes de rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions. Le délai spécifique de paiement des produits de rachat de toute classe d'actions de la Société ainsi que tout délai de soumission des demandes de rachat et les conditions de ces demandes doivent être publiés dans le Document d'Emission relatif à la vente de telles actions.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La confirmation d'actionariat en bonne et due forme accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert doit être reçue par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'actionnaire) par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'Article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Pour autant que le Document d'Emission le prévoit et que le conseil d'administration le décide de temps à autre, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Emission en vigueur, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Document d'Emission.

Art. 22. La valeur nette d'inventaire et les prix de souscription et de rachat des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le conseil d'administration le déterminera (chaque jour ou période de détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire et du Prix de Transaction des actions et l'émission, la conversion et le rachat des actions de la part de ses actionnaires:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les transactions d'actions/parts d'un véhicule sous jacent dans lequel la Société pourrait être investie, sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période pendant laquelle une bourse de valeurs ou un autre marché, qui est la principale bourse de valeurs ou le principal marché sur lequel une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé, autrement que pour des congés légaux, ou pendant laquelle les transactions sont substantiellement réduites ou suspendues, à condition qu'une telle réduction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société;

(c) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence, d'après les Administrateurs, ou lorsque, à la suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toutes circonstances en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, la disposition des actifs sous-jacents de la Société n'est pas raisonnablement praticable sans être sérieusement au détriment des intérêts des actionnaires ou si, de l'avis du conseil d'administration, un juste prix ne peut être calculés pour ces actifs;

(d) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou le prix courant ou la valeur courante sur une bourse de valeurs ou un marché, sont hors service;

(e) si la Société est ou risque d'être dissoute, mise en liquidation ou fusionnée, à partir de la date de la convocation à une assemblée générale des actionnaires à l'ordre du jour de laquelle figure une telle proposition de dissolution, mise en état de liquidation ou fusion;

(f) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements de la Société ne peuvent pas être rapidement ou exactement déterminés (y compris la suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif ou autre véhicule d'investissement sous-jacent);

(g) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

(h) si le conseil d'administration estime que le rachat porterait sérieusement atteinte à la capacité d'agir de la Société ou compromettrait son statut fiscal;

(i) pour éviter la violation des conditions d'un prêt;

(j) la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un fonds sous-jacent est suspendue;

(k) l'émission et/ou le rachat et/ou la conversion des parts d'un fonds sous-jacent est suspendue; ou

(l) toutes autres circonstances indépendantes du contrôle du conseil d'administration.

Pareille suspension sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque classe d'actions de la Société s'exprimera en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée.

Le prix de transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la valeur nette d'inventaire de ladite classe déterminée au Jour d'Évaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans le Documents d'Émission de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution) ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime convenable d'être pris en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

i. toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

ii. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

iii. tous les titres, billets à vue, parts, actions, obligations, parts/actions dans des fonds sous-jacents, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus ou contractés par la Société;

iv. tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

v. tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

vi. les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis,

vii. des investissements immobiliers ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou des filiales entièrement détenues de la Société,

viii. des participations dans des titres de dettes convertibles et autres titres de dettes de sociétés immobilières, et

ix. tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

a. la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en liquidités annoncés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, en ce cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b. les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale additionnée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

c. la valeur des titres qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque (y inclus les titres cotés de fonds sous-jacents fermés) sera déterminée en prenant en compte le dernier prix de clôture disponible ou, si cela n'est pas disponible, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés;

d. pour les titres non-cotés et les titres non-négoiés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé (comprenant les titres non-cotés de fonds sous-jacents fermés), aussi bien que pour les titres cotés ou non-cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est facilement disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du conseil d'administration, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le conseil d'administration sur la base des prix de vente prévisibles;

e. les titres émis par des fonds sous-jacents de type ouvert seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire ou prix disponible, tel que communiqué ou fourni par ces organismes de placement collectif ou leurs agents;

f. la valeur de liquidation des contrats de futures, contrats à terme ou contrats d'options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés organisés signifiera leur valeur nette de liquidation déterminée, conformément aux règles établies et approuvées par le conseil d'administration, sur une base constamment appliquée pour chaque variété différente de contrats. La valeur de liquidation des contrats de futures, contrats à terme ou contrats d'options négociés en bourse ou sur d'autres marchés organisés se basera sur les derniers prix de règlement disponibles de ces contrats sur les bourses et marchés organisés sur lesquels les contrats particuliers sont négociés au nom de la Société; étant entendu que si un contrat de futures, contrat à terme ou contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour où la valeur nette d'inventaire est déterminée, la base pour la détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat sera la telle valeur que le conseil d'administration considère juste et raisonnable; et

g. tous les autres avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut à son entière discrétion utiliser des méthodes d'évaluation autres que celles mentionnées ci-dessus. Dans tous les cas, les méthodes d'évaluation seront indiquées dans le Document d'Emission.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

i. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

ii. tous les frais administratifs, échus ou redus (y compris, et sans limitation, la commission du conseiller en investissement, la commission de performance ou la commission de gestion, la commission du dépositaire et la commission des agents de la Société);

iii. toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit;

iv. d'une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation et fixée par le conseil d'administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le conseil d'administration couvrant, entre autres, les dépenses de liquidation;

v. toutes autres obligations de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend, entre autres, les frais de constitution, la rémunération et les dépenses de ses Administrateurs et agents, y compris leurs frais d'assurance, les commissions payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires d'investissement, les frais et dépenses payables à ses fournisseurs de services et agents, comptables, au dépositaire et ses correspondants, au domiciliataire, agents de registre et de transfert, agent payeur et représentants permanents au lieu d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation des parts de la Société sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé, les frais pour les conseillers juridiques et fiscaux à Luxembourg et à l'étranger, les frais pour les services d'audit, d'imprimerie, de présentation de rapports et publications, y compris le coût de la préparation, de la traduction, de la distribution et de l'impression des documents d'émission, des avis, des agences de notation, des mémoires explicatifs, des déclarations d'enregistrement ou des rapports intérimaires et annuels, les impôts et les charges gouvernementales, les frais d'administration pour le compte des actionnaires et les dépenses de distribution payables aux distributeurs de parts de la Société, les coûts de conversion monétaire et toutes les dépenses opérationnelles, y compris le coût de l'achat et de la vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation

du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il peut être détenu pour le compte d'une classe spécifique d'actions ou de plusieurs classes spécifiques d'actions, des avoirs qui sont spécifiques à une classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions liées à ladite masse d'avoirs et ces classes d'actions ou ces classes assumeront des engagements spécifiques.

La proportion du portefeuille commun à chacune des classes d'actions qui doit être allouée à chacune des classes d'actions, doit être déterminée en tenant compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions de revenus ou produits de réalisation dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, tout en appliquant les règles d'évaluation mutatis mutandis décrites ci-dessous.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire du portefeuille commun à toute masse d'avoirs et qui doit être alloué à chaque classe d'actions, doit être déterminé de la manière suivante:

1) initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à être alloué à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif des actions de chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe;

2) le prix d'émission reçu à la suite de l'émission d'actions d'une classe spécifique, doit être alloué au portefeuille commun et résultera dans une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée;

3) si, pour une classe d'actions, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paye des dépenses spécifiques à cette classe (incluant toute part de dépense excédant les dépenses payables par les autres classes d'actions) ou effectue des distributions spécifiques ou des paiements de prix de rachat d'actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette classe d'actions doit être réduite du prix d'acquisition de ses avoirs spécifiques, de ses dépenses spécifiques, de ses distributions ou paiements de prix de rachat à la suite de rachats des actions de cette classe;

4) la valeur des avoirs spécifiques d'une classe et le montant des engagements spécifiques d'une classe seront attribués uniquement aux actions de la classe ou des classes auxquelles ces avoirs et ces engagements sont liés et cela augmente ou réduit la valeur nette d'inventaire par action de cette ou ces classes d'actions.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'Article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions de la classe en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Évaluation;

(d) l'évaluation en question reflétera la mise en compte à la Société de toutes dépenses et commissions relatives à la prestation contractuelle ou autre par des agents pour la gestion d'avoirs, de dépôt, de domiciliation, d'agence de registre et de transfert, de révision, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous les dépenses liées aux rapports financiers, aux avis et au paiement de dividendes aux actionnaires, les dépenses résultant de la publication des prix de souscription et à tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

D. Au cas où la Société participerait à de Nouvelles Émissions (comme défini dans la Règle 5130 des règles de l'autorité réglementaire du secteur financier aux États-Unis (la "FINRA"), telle que cette règle puisse être modifiée ou remplacée de temps à autre), le conseil d'administration peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer que la Société se conforme aux règles de la FINRA telles qu'applicables.

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues (le "prix d'émission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant ou tout autre prix tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration et indiqué dans le Document d'Émission avec toutes commissions de vente (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution). Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Émission. Le Prix d'Émission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de titres acceptés par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Dollars des Etats-Unis et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 27. Des assemblées de classe décideront, sur proposition du conseil d'administration, et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des classes d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque classe d'actions et qui, en ce cas, pour cette classe, sera crédité en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions.

Des dividendes intermédiaires peuvent être payés pour les actions de toute classe d'actions par prélèvement sur le revenu attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette classe d'actions, par décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles en toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

Art. 28. En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Autrement, tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi.

Une classe peut être dissoute par décision du conseil d'administration lorsque sa valeur nette d'inventaire est inférieure à un montant tel que déterminé par le conseil d'administration et indiqué dans le Document d'Emission de temps à autre, ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le conseil d'administration devait conclure que la classe devrait être fermée, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour une classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans un tel cas, les avoirs de la classe seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires proportionnellement à leur détention d'actions dans la classe. Dans un tel cas, notification de la fermeture de la classe sera donnée par écrit aux actionnaires nominatifs. Aucune action ne sera émise après la date à laquelle la décision de liquider la Classe a été prise. Il ne sera cependant pas interdit au conseil d'administration de racheter ou convertir tout ou parties des actions des actionnaires, à leur demande, à la valeur nette d'inventaire correspondante (en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements ainsi que les coûts réels de réalisation en rapport avec cette dissolution), à partir de la date à laquelle la décision de liquider la classe a été prise jusqu'à sa prise d'effet, pourvu que un tel rachat ou conversion n'affecte pas le traitement égalitaire entre les actionnaires. Tous montants non réclamés par un actionnaire à la clôture de la liquidation de la classe seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour le compte de leurs bénéficiaires.

Une classe peut fusionner avec une ou plusieurs classes sur décision du conseil d'administration si la valeur nette d'inventaire d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par le conseil d'administration et prévu dans le Document d'Emission de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le conseil d'administration devait conclure qu'il y a lieu à fusion, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour une classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans de tels cas, notification de la fusion sera donnée par écrit aux actionnaires nominatifs. Chaque actionnaire de la classe concernée aura la possibilité, dans un délai déterminé par le conseil d'administration mais n'étant pas inférieure à un mois, sauf autorisation contraire des autorités réglementaires, et spécifié dans ladite notice, de demander sans frais le rachat de ses actions. Toute commission différée de vente ("contingent deferred sales charges") éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

Si le Conseil d'Administration détermine qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de la classe en question ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant la classe en question est survenu qui le justifierait, la réorganisation d'une classe, par le biais d'une scission en deux ou plusieurs classes, peut avoir lieu. La décision sera notifiée aux actionnaires tel qu'exigé. La notice contiendra également des informations concernant les deux ou plus nouvelles

classes. La notification sera effectuée au moins un mois avant la date effective de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires de demander sans frais le rachat de leurs actions avant la date effective de l'opération concernant la division en deux ou plusieurs classes. Toute commission différée de vente ("contingent deferred sales charges") éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes d'actions.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 1915, ainsi que la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé en numéraire les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit	Nombre d'Actions
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	31.000 EUR	31

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent à deux mille sept cents euros.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique.

La personne nommée ci-dessus, représentant l'entier capital souscrit prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2011:

- Alexandre Meyer, Vice Président Executif, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse, le 14 novembre 1971, 11 rue de la Corraterie, 1204, Genève, Suisse;
- Jean-Claude Ramel, administrateur indépendant de sociétés, né à Château-d'Oex, Suisse, le 2 janvier 1946, 148 Addison Gardens, Londres, W14 0DS, Angleterre;
- Patrick Zurstrassen, administrateur indépendant de sociétés, né à Liège, Belgique, le 27 mai 1945, 19, rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le suivant a été nommé auditeur de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2011:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne ci-dessus comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte notarié a été établi au Luxembourg, au jour précité au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, cette dernière a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Kristel Gilissen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. LAC/2010/20993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010055835/1287.

(100069505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Heitman European Property Partners IV, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Heitman European Property Partners IV has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

L'avenant au règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Heitman European Property Partners IV a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPP IV MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010054720/13.

(100053694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Millenium Garant 80, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund Millenium Garant 80 have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Millenium Garant 80 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A.

Alexandre Mojaisky

Executive Director

Référence de publication: 2010054838/12.

(100069837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Crüwell, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 1. Juni 2010 gültige Verwaltungsreglement 06/2010 des spezialisierten Investmentfonds „Crüwell" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.05.2010.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Référence de publication: 2010055312/11.

(100069857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Aquila Capital Hedge, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Alceda Fund Management S.A. hat beschlossen den Fonds Aquila Capital Hedge und somit den einzigen Teilfonds Aquila Capital Hedge - Multistrategy Opportunity per 5. März 2010 zu schließen.

Luxemburg, den 20. Mai 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010056426/8040/8.

Invest Succes Fund, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Alceda Fund Management S.A. hat beschlossen den Fonds Invest Success Fund und somit den einzigen Teilfonds Invest Success Fund - Invest Success Fund - A per 9. März 2010 zu schließen.

Luxembourg, den 20. Mai 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010056427/8040/8.

TFAL Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.915.

—
L10007002, 20.05.

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peter R.J. Hendriks, né le 27 novembre 1955 à Sittard (Pay-Bas), résident au 125, Heidestraat, 6114 AC Susteren (NL),

Actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme "TFAL Investments", ayant son siège social au Grand-Duché du Luxembourg au 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.915, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, le 19 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 18 janvier 2005 (les "Statuts"), modifié suivant acte du notaire Anja HOLTZ de Wiltz en date du 6 octobre 2005, publié au dit Memorial C, numéro 315 du 13 février 2006.

Le comparant prend ici les résolutions écrites suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 67 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-9515 Wiltz, 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville du siège social statutaire.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7 de Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de révoquer Pasarela S.A. ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 125.060 de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'Actionnaire Unique décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Maurice Krämer, né le 13 mars 1972 à Sittard (Pays-Bas), comptable, résident au 25 Erasmusstraat, 6136 Tj Sittard (NL);

- Madame Sylvia Marinelli, née le 6 juin 1955 à Thionville, France, employée, ayant adresse professionnelle au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg;

- Madame Katerina Kubova, née le 11 février 1970 à Prostejov, République Tchèque, employée, ayant adresse professionnelle au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Le conseil d'administration est par conséquent composé de:

- Maurice Krämer;

- Sylvia Marinelli;

- Katerina Kubova, susdits.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de révoquer DUNE EXPERTISES, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593 en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à partir de l'exercice 2010 et de nommer en remplacement AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.584.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société, en raison des présentes, est estimé approximativement à six cent cinquante Euros (EUR 650,-).

Dont acte, date qu'en tête des présentes, fait et passé à Luxembourg, 51, route de Thionville.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: HENDRIKS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2010. REM/2010/582. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010055838/90.

Joseph Fund, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Alceda Fund Management S.A. hat beschlossen den Fonds Joseph Fund und somit den einzigen Teilfonds Joseph Fund - Free Style und Joseph Fund - Multi Strategy per 11. März 2010 zu schließen.

Luxemburg, den 20. Mai 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010056429/8040/8.

VB Invest, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Alceda Fund Management S.A. hat beschlossen den Fonds VB Invest und somit den einzigen Teilfonds VB Invest - Substanzwerte per 12. März 2010 zu schließen.

Luxembourg, den 20. Mai 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010056431/8040/8.

Alkopharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.500.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052399/9.

(100066664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010052406/12.

(100066641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010052407/12.

(100066642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 149.284.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 mars 2010, que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombres de parts sociales
Vistra (Luxembourg) S.à r.l. 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg	310
TOTAL	310

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Marjoleine Van Oort
Gérante

Référence de publication: 2010052934/21.

(100054491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052434/10.

(100066621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Francap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052442/9.

(100066624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010052475/12.

(100066693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

UBS Short Term Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour UBS Short Term Invest Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010053291/23.

(100055065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Rommel Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.960.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010052483/12.

(100066687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Poly Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 53.630.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 4 mai 2010.

- L'Assemblée reconduit PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2010052607/11.

(100066622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Capital Investing SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.667.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an mil deux mil dix, le treizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement en capital à risque en liquidation "CAPITAL INVESTING SICAR S.A.", avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 114.667 suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 568 du 17 mars 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 96 du 1^{er} février 2007. La Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 143, du 23 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne en qualité de secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de l'agrément de H.R.T. Révision SA comme liquidateur de la Société;
2. Rapport du commissaire-vérificateur;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au réviseur d'entreprises en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la Société seront déposés pour un période de 5 ans;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Agrément de H.R.T. Révision SA comme liquidateur de la Société

L'assemblée constate que la Commission de Surveillance du Secteur Financier a agréé H.R.T. Révision SA comme liquidateur de la Société.

La copie de la lettre de ladite Commission est présentée aux comparants et restera annexée au présent acte après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire.

Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de FIDUCIAIRE MEVEA S. à r.l., avec siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 79.262, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri de sa gestion de la liquidation de la Société et à FIDUCIAIRE MEVEA S. à r.l., précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société d'investissement en capital à risque CAPITAL INVESTING SICAR S.A. a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, nommée la société TAX CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, RCS Luxembourg B numéro 113.223 est nommée afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Lydia Schneider, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.
Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2010. LAC/2010/16043. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme.

Senningerberg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010053185/85.

(100054636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010052812/11.

(100054340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010052816/11.

(100054336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Moise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010052819/11.

(100054377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Lux Italian Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 144, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.408.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée LUX ITALIAN FOOD S.à r.l., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 144, boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et Liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mai 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010053246/21.

(100054623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Moise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010052820/11.

(100054376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Moise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010052821/11.

(100054300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Krokus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010052822/11.

(100054033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Barclays Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.381.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 9 avril 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Guibert Mahy de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur David Widart résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 12 juin 1977, à Marche-en-Famenne (Belgique).

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.
Certifié conforme et sincère
Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant

Référence de publication: 2010053285/21.

(100055103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Erynis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010052824/11.

(100054424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 133.276.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of March.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The shareholders of SkyCo Holding S.A., having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 133.276, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on November 5, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2808 on December 5, 2007 (hereafter referred to as the "Company").

Duly represented by Emmanuel REVEILLAUD,
lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,
by virtue of a two proxies given under private seal on 16th and 22nd of March, 2010,
which after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Cyrille TERES, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scutineer Mathieu GROETZINGER, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholders, by the board and the notary, will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Setting up of two (2) classes of directors and subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three (3) members (whether divided into various classes or not, at the entire discretion of the general meeting of shareholders), shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

As long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company, the board's members will be divided into two (2) classes of directors (at least two class A directors and one class B director).

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

B class director (if any) will be appointed out of list of candidates (with at least two names) submitted by the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189, and as the case may be, either to the board of directors or to the general meeting of shareholders, and dismissed provided that the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 does not vote against it.

For the avoidance of doubt, these conditions apply as long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company."

2.- Further to the first resolution above, amendment of Article 7 of the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 7.** The board of directors chooses among the directors and, as the case may be, among class A directors a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

3.- Amendment of Article 9 of the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by either the chairman and the secretary or the board of the relevant meeting.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy."

4.- Further to the first resolution above, amendment of Article 12 the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors (regardless to the classes to which they belong) or by the individual signature of the delegate of the board of directors."

5.- Setting up of two (2) classes of statutory auditors, amendment of Article 13 of the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors (whether divided into various classes or not, at the entire discretion of the general meeting of shareholders), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

As long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company, at least two (2) statutory auditors divided into two (2) classes (at least one class A statutory auditor and one class B statutory auditor) will be appointed.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six (6) years.

B class statutory auditor will be appointed out of list of candidates (with at least two names) submitted by the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189, to the general meeting of shareholders, and dismissed provided that the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 does not vote against it.

For the avoidance of doubt, these conditions apply as long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company."

6.- Amendment of Article 14 of the Articles of Association of the Company, which shall have the content as follows:

" **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law unless waived in writing by all the shareholders provided that they all have been duly informed previously of the agenda of the meeting."

7.- Amendment of Article 16 of the Articles of Association of the Company in order to comply with the consolidated version of the Luxembourg corporate law dated August 10th, 1915, which shall have the content as follows:

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

8.- Amendment of the title VII of the Articles of Association of the Company as well as the Article 20, which shall have the title and content as follows:

Title VII. - Liquidation

" **Art. 20.** The company may be put into liquidation by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be put into liquidation, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration."

9.- Any other business.

The general meeting of shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to set up two (2) classes of directors and to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three (3) members (whether divided into various classes or not, at the entire discretion of the general meeting of shareholders), shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

As long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company, the board's members will be divided into two (2) classes of directors (at least two class A directors and one class B director).

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

B class director (if any) will be appointed out of list of candidates (with at least two names) submitted by the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189, and as the case may be, either to the board of directors or to the general meeting of shareholders, and dismissed provided that the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 does not vote against it.

For the avoidance of doubt, these conditions apply as long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company."

Second resolution

Further to the first resolution above the general meeting resolved to amend Article 7 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 7.** The board of directors chooses among class A directors a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

Third resolution

The general meeting resolved to amend Article 9 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by either the chairman and the secretary or the board of the relevant meeting.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy."

Fourth resolution

Further to the first resolution above the general meeting resolved to amend Article 12 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors (regardless to the classes to which they belong) or by the individual signature of the delegate of the board of directors."

Fifth resolution

The general meeting resolved to set up two (2) classes of statutory auditors and to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors (whether divided into various classes or not, at the entire discretion of the general meeting of shareholders), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

As long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company, at least two (2) statutory auditors divided into two (2) classes (at least one class A statutory auditor and one class B statutory auditor) will be appointed.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six (6) years.

B class statutory auditor will be appointed out of list of candidates (with at least two names) submitted by the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189, to the general meeting of shareholders, and dismissed provided that the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 does not vote against it.

For the avoidance of doubt, these conditions apply as long as the German company as registered with the B Trade Register of Düsseldorf Amtsgericht under the number HRB 32189 holds 20% or more of the issued shares of the company."

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend Article 14 of the Articles of Association of the Company, and shall have the content as follows:

" **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law unless waived in writing by all the shareholders provided that they all have been duly informed previously of the agenda of the meeting."

Seventh resolution

In order to comply with the Luxembourg consolidated law dated August 10th, 1915, the general meeting resolved to amend Article 16 of the Articles of Association of the Company which shall have the content as follows:

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Eighth resolution

Further to the entry in the Company of a new shareholder, amendment of the title VII of the Articles of Association of the Company as well as the Article 20, and shall have the title and content as follows:

Title VII. - Liquidation

" **Art. 20.** The company may be put into liquidation by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be put into liquidation, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association have been estimated at about seven hundred thirty-five Euro (EUR 735,-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Les actionnaires de la société SkyCo Holding S.A., établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.276, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2808 du 5 décembre 2007 (ci-après la "Société").

Dûment représentées par Emmanuel REVEILAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé les 16 et 22 mars 2010, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

L'assemblée est présidée par Emmanuel REVEILAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Cyrille TERES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mathieu GROETZINGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée le mandataire dûment autorisé par les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I-. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable:

II-. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de deux (2) catégories d'administrateurs et modification subséquente de l'Article 6 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins (divisé ou non en plusieurs catégories, à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle à tout moment.

Aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détiendra 20% ou plus des actions émises de la société, les membres du conseil seront divisés en deux (2) catégories d'administrateurs (comprenant au moins deux administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B).

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur de catégorie B (le cas échéant) sera désigné à partir d'une liste de candidats (comprenant au moins deux noms) telle que soumise par la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189, à l'attention, selon le cas, soit du conseil d'administration soit de l'assemblée générale des actionnaires, et son mandat sera révoqué sous réserve que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 ne vote pas contre une telle décision.

Afin d'éviter tout doute, ces conditions seront applicables aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détient 20% ou plus des actions émises de la société."

2.- Suite à la résolution précédente, modification de l'Article 7 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, le cas échéant, parmi les administrateurs de catégorie A. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

3.- Modification de l'Article 9 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés soit par le président et le secrétaire soit par le bureau de la réunion concernée.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

4.- Suite à la première résolution prise ci-avant, modification de l'Article 12 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs (sans égard à la catégorie à laquelle ils appartiennent le cas échéant), soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration."

5.- Création de deux (2) catégories de commissaires aux comptes et modification de l'Article 13 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (divisés ou non en plusieurs catégories, à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires), actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

Aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détiendra 20% ou plus des actions émises de la société, les commissaires seront divisés en deux (2) catégories d'administrateurs (comprenant au moins un commissaire de catégorie A et un commissaire de catégorie B).

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Tout commissaire de catégorie B (le cas échéant) sera désigné à partir d'une liste de candidats (comprenant au moins deux noms) telle que soumise par la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189, à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires, et son mandat sera révoqué sous réserve que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 ne vote pas contre une telle décision.

Afin d'éviter tout doute, ces conditions seront applicables aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détient 20% ou plus des actions émises de la société."

6.- Modification de l'Article 14 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi à moins qu'il n'y ait été renoncé par écrit par tous les actionnaires sous réserve qu'ils aient tous informés préalablement de l'ordre du jour de l'assemblée."

7.- Mise en conformité avec la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et modification de l'Article 16 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

8.- Modification du titre VII et de l'Article 20 des Statuts de la Société suite à l'entrée dans la Société d'un nouvel actionnaire, et leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre VII. - Liquidation

" **Art. 20.** La société peut être liquidée par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération."

9.- Divers.

L'assemblée générale des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer deux (2) catégories d'administrateurs et de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins (divisé ou non en plusieurs catégories, à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle à tout moment.

Aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détiendra 20% ou plus des actions émises de la société, les membres du conseil seront divisés en deux (2) catégories d'administrateurs (comprenant au moins deux administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B).

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur de catégorie B (le cas échéant) sera désigné à partir d'une liste de candidats (comprenant au moins deux noms) telle que soumise par la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189, à l'attention, selon le cas, soit du conseil d'administration soit de l'assemblée générale des actionnaires, et son mandat sera révoqué sous réserve que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 ne vote pas contre une telle décision.

Afin d'éviter tout doute, ces conditions seront applicables aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détient 20% ou plus des actions émises de la société."

Deuxième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 7 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, le cas échéant, parmi les administrateurs de catégorie A.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 9 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés soit par le président et le secrétaire soit par le bureau de la réunion concernée.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

Quatrième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 12 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs (sans égard à la catégorie à laquelle ils appartiennent le cas échéant), soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer deux (2) catégories de commissaires aux comptes et de modifier l'Article 13 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (divisés ou non en plusieurs catégories, à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires), actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

Aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détiendra 20% ou plus des actions émises de la société, les commissaires seront divisés en deux (2) catégories d'administrateurs (comprenant au moins un commissaire de catégorie A et un commissaire de catégorie B).

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Tout commissaire de catégorie B (le cas échéant) sera désigné à partir d'une liste de candidats (comprenant au moins deux noms) telle que soumise par la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189, à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires, et son mandat sera révoqué sous réserve que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 ne vote pas contre une telle décision.

Afin d'éviter tout doute, ces conditions seront applicables aussi longtemps que la société allemande telle qu'inscrite au Registre de Commerce B de l'Arrondissement Judiciaire de Düsseldorf sous le numéro HRB 32189 détient 20% ou plus des actions émises de la société."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 14 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi à moins qu'il n'y ait été renoncé par écrit par tous les actionnaires sous réserve qu'ils aient tous informés préalablement de l'ordre du jour de l'assemblée."

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de mettre les statuts en conformité avec la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et décide de modifier en conséquence l'Article 16 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Huitième résolution

Suite à l'entrée dans la Société d'un nouvel actionnaire, modification du titre VII et de l'Article 20 des Statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre VII. - Liquidation

" **Art. 20.** La société peut être liquidée par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élève à environ sept cent trente-cinq euros (EUR 735,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILAUD, TERES, GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM/2010/405. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052971/408.

(100054782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Lee Cooper Group Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.382.

1. L'adresse de Clarence Terry, Gérant A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

2. L'adresse de Lynn Skillen, Gérant A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200 Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010052828/14.

(100053948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée extraordinaire du 19 avril 2010.

Il est décidé d'annuler la résolution qui avait été prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2010 décidant de la nomination en tant qu'administrateur supplémentaire de la société de Monsieur Gerrit Pieter VAN DER POL.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010052830/13.

(100054076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

WB-STAM Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.412.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.923.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 30 mars 2010, LAC/2010/14004, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée dénommée "WB-STAM Funding" (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 90 923, constituée selon acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 226 du 3 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°714 du 7 avril 2006,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010053327/27.

(100055073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

LIP, Lux Invest Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.750.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 17 mars 2010

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour Lux Invest Projects S.A. (En abrégé LIP)

Paul Collard

Référence de publication: 2010052831/14.

(100054269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

M.D.I., Médecines Douces International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 152.060.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Les soussigné:

1. Marc KERNEL, Expert-comptable, demeurant à L-5532 Remich, 6, rue Enz,
 2. Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz,
 3. Wolfgang KITZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz,
- administrateurs de la société Médecines Douces International S.A., en abrégé M.D.I., avec siège social à L-5532 Remich, 6, rue Enz, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Wolfgang KITZ, administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Remich, le 18.02.2010.

KERNEL / SIMON / FITZ.

Référence de publication: 2010052832/16.

(100053926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Ability Elsdorf Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.433.

—
Extraits de résolutions prises par l'associé unique de la société et de résolutions prises par le gérant unique de la société

1. Démission des gérants de catégorie B de la Société

Par une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2010, la Société a pris acte, avec effet au 30 mars 2010, de la démission de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société de:

- Monsieur Christophe DAVEZAC;
- Monsieur Alain PEIGNEUX; et
- Monsieur Alan DUNDON.

Par conséquent, et avec effet au 30 mars 2010, Monsieur Andreas PANAYIOTOU devient le gérant unique de la Société, la Société étant dorénavant engagée par la signature unique de son gérant unique Monsieur Andreas PANAYIOTOU.

2. Changement de siège social

Par une résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 30 mars 2010, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2010.

Ability Elsdorf Retail S.à r.l.
Me Patrick Goergen
B.P. 381, L-2013 Luxembourg
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010053253/24.

(100055161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Masofema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.027.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B) adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B) adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

MASOFEMA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010052835/14.

(100054450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

N.S.I., New Step International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.189.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 avril 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010052837/16.

(100054059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Ability Rostock Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.038.

—
Extraits de résolutions prises par l'associé unique de la société et de résolutions prises par le gérant unique de la société

1. Démission des gérants de catégorie B de la Société

Par une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2010, la Société a pris acte, avec effet au 30 mars 2010, de la démission de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société de:

- Monsieur Christophe DAVEZAC;
- Monsieur Alain PEIGNEUX; et
- Monsieur Alan DUNDON.

Par conséquent, et avec effet au 30 mars 2010, Monsieur Andreas PANAYIOTOU devient le gérant unique de la Société, la Société étant dorénavant engagée par la signature unique de son gérant unique Monsieur Andreas PANAYIOTOU.

2. Changement de siège social

Par une résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 30 mars 2010, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2010.

Ability Rostock Retail S.à r.l.
Me Patrick Goergen
B.P. 381, L-2013 Luxembourg
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010053254/24.

(100055158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Parlour Products GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.060.

1. L'adresse de Lynn Skillen, Gérant de catégorie A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

2. L'adresse de Clarence Terry, Gérant de catégorie A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center, Suite 600, FL 33486 Boca Raton Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010052838/14.

(100053949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pearl Fittings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.321.

1. L'adresse de R.Lynn Skillen, Gérant A, est incomplète, elle se situe exactement au 5200 Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

2. L'adresse de Clarence Terry, Gérant A, a changé et se trouve à présent au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010052839/14.

(100053950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.131.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 9 avril 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Steven Brown de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Guibert Mahy de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur David Widart résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 12 juin 1977, à Marche-en-Famenne (Belgique);

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Gregor McMillan résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 4 avril 1970, à Londres (Angleterre).

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053295/26.

(100055042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Gringoire S.C., Société Civile.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 4.010.

—
Transfert de siège

Le gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg au

- 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Gringoire S.C.

Signature

Référence de publication: 2010052875/15.

(100053940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Hugo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 4.000.

—
Transfert de siège

Le gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg au

- 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Hugo S.C.I.

Signature

Référence de publication: 2010052877/15.

(100053939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Server Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.574.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 mars 2010

M. Nico Kruchten, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommé Administrateur-Délégué de la société. Son mandat s'achèvera en 2016.

Mlle Micheline Spies, née le 12 avril 1977 à Luxembourg, domiciliée 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommée Délégué à la Gestion Journalière de la Société. Son mandat s'achèvera en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010052845/17.

(100053900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.
